
PROGRAMME DE BOURSES POUR LA RELÈVE EN DROIT DE L'IMMIGRATION ET EN DROIT DE LA JEUNESSE

MISSION DU BARREAU DE MONTRÉAL

Le Barreau de Montréal est la plus grande section du Barreau du Québec, regroupant près de 17 000 membres. Il couvre l'ensemble du territoire de l'île de Montréal et a pour mission principale la protection du public tout en soutenant ses membres dans l'exercice de leur profession.

CHAPITRE I — OBJECTIFS DU PROGRAMME ET MODALITÉS

Face à une pénurie préoccupante de professionnels du droit exerçant en immigration et en droit de la jeunesse dans le district de Montréal, le Barreau de Montréal lance un programme de bourses destiné à encourager la relève dans ces domaines essentiels.

Ce programme vise à :

- Stimuler l'intérêt des étudiants et avocats pour ces champs de pratique ;
- Soutenir financièrement ceux et celles qui choisissent de s'y engager ;
- Renforcer la capacité juridique dans ces secteurs en favorisant une relève qualifiée et motivée.

En offrant une aide financière, le Barreau souhaite :

- Réduire les obstacles économiques à la formation ;
- Valoriser l'engagement social des candidats ;
- Encourager la rétention et le développement d'aptitudes dans ces domaines.

Le programme de bourses offrira une aide financière :

- Aux stagiaires qui effectuent leur stage du Barreau, en tout ou en partie, dans l'un de ces domaines ;
- Aux étudiants inscrits à un programme de 2e cycle (maîtrise, DESS, etc.) en droit avec un intérêt clairement démontré pour le droit de l'immigration ou le droit de la jeunesse;
- Aux étudiants à l'école du Barreau qui démontrent un intérêt pour le droit de l'immigration ou le droit de la jeunesse;
- Aux avocats en exercice souhaitant axer leur pratique en droit de l'immigration ou en droit de la jeunesse.

Valeur de la bourse : 5 000 \$

Nombre de bourses : Variable

Fréquence d'attribution : Annuelle

Responsable des demandes : Direction des programmes et relations avec les clientèles.

CHAPITRE II — CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à une bourse, la personne candidate doit :

- Être citoyenne canadienne ou résidente permanente ;
- Démontrer un engagement envers le droit de l'immigration ou le droit de la jeunesse (expériences, projets, bénévolat, etc.) ;
- Être dans l'une des situations suivantes :
 - Effectuer un stage du Barreau dans l'un de ces domaines, à Montréal ;
 - Être inscrite* à un programme de 2e cycle en droit dans une université montréalaise reconnue, avec un intérêt démontré pour ces domaines ;
 - Être étudiante à l'École du Barreau du Québec ;
 - Être avocate en exercice souhaitant axer sa pratique dans l'un de ces domaines ;
- Soumettre une demande complète dans les délais requis.

*Avoir complété les démarches d'admission auprès de l'établissement, avoir été acceptée officiellement dans le programme, être activement enregistrée comme étudiante pour la session en cours ou à venir et figurer dans les registres de l'établissement comme membre du programme avec un statut d'inscription valide.

CHAPITRE III — PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit inclure :

1. Le formulaire de demande en ligne disponible sur le site Web du Barreau de Montréal ;
2. Une lettre de motivation (750-1000 mots maximum) selon le modèle disponible sur le site Web du Barreau de Montréal ;
3. Les documents suivants :
 - Une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente ;
 - Un curriculum vitae ;
 - Une preuve d'inscription à un programme de 2^e cycle en droit, dans une institution universitaire montréalaise reconnue, avec un intérêt clairement démontré pour le droit de l'immigration ou le droit de la jeunesse ou à l'école du Barreau (pour les étudiants seulement) ;
 - Au moins une lettre de recommandation (d'un professeur, du maître de stage ou d'autres professionnels du droit, le cas échéant).

Calendrier de présentation des demandes et de versement des bourses

- **Ouverture des candidatures** : 15 janvier
- **Date limite de dépôt des candidatures** : 31 mars
- **Annonce des résultats** : Au plus tard le 30 juin
- **Versement des bourses** : Au plus tard le 31 août

CHAPITRE IV — ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation ainsi que leur pondération sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Critères d'évaluation	Description	Pondération
Objectifs de carrière	Le candidat doit détailler ses objectifs de carrière dans une lettre de motivation. Cette lettre doit expliquer comment la bourse et la formation en droit de l'immigration ou en droit de la jeunesse s'inscrivent dans son parcours professionnel.	50 %
Engagement clair et soutenu envers le droit de l'immigration ou le droit de la jeunesse	Le candidat doit démontrer un engagement clair et soutenu envers le droit de l'immigration ou le droit de la jeunesse. Cela peut inclure des expériences de bénévolat, des stages, des projets de recherche, ou toute autre activité pertinente qui montre son dévouement à ces domaines juridiques essentiels.	30 %
Recommandations obtenues	Le candidat doit fournir au moins une lettre de recommandation de ses professeurs ou son maître de stage ou d'autres professionnels du droit. Ces recommandations doivent attester de ses compétences, de son éthique de travail et de son potentiel dans les domaines du droit de l'immigration ou de la jeunesse.	20 %

Processus d'évaluation

Les candidatures seront évaluées par un comité composé de deux (2) représentants du Barreau de Montréal, d'un (1) représentant de la Fondation du Barreau du Québec, d'un (1) représentant du Jeune Barreau de Montréal, de deux (2) anciens administrateurs de l'Association d'entraide des avocats de Montréal (AEAM) et d'un (1) professeur d'une faculté de droit montréalaise reconnue, qualifié dans l'un de ces domaines.

1. Le Barreau de Montréal reçoit les candidatures et vérifie leur conformité aux critères d'admissibilité ;
2. Les candidatures répondant aux critères d'admissibilité sont soumises au comité d'évaluation ;
3. Le comité émet ses recommandations qui sont ensuite soumises au Conseil d'administration pour décision finale.

CHAPITRE V — MONTANT ET MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA BOURSE

Montant

Chaque bourse attribuée sera d'un montant de 5 000 \$, à la suite de l'évaluation du dossier complet.

Modalités de versement

Le paiement de la bourse se fera en un seul versement au plus tard le 31 août.

Limite d'attribution

Afin de permettre à un plus grand nombre de candidats de bénéficier du programme, une seule bourse est attribuée par personne. Ainsi, tout récipiendaire d'une bourse ne pourra soumettre une nouvelle demande dans les années subséquentes, même s'il poursuit son parcours dans les domaines du droit de l'immigration ou du droit de la jeunesse. Cette mesure vise à favoriser une répartition équitable des ressources et à soutenir un maximum de juristes engagés dans ces secteurs prioritaires.

CHAPITRE VI — REDDITION DE COMPTES ET MENTORAT

Reddition de comptes

Le récipiendaire de la bourse devra soumettre un rapport de stage, un mémoire de 2^e cycle ou tout autre livrable attestant de la fin de ses études ou de son stage et de son engagement dans les domaines du droit de l'immigration ou du droit de la jeunesse.

Mentorat

En plus du soutien financier, le récipiendaire de la bourse pourrait avoir accès à un programme de mentorat avec des avocats expérimentés dans les domaines du droit de l'immigration et du droit de la jeunesse afin de faciliter son intégration dans la pratique active de ces domaines, dès que ce programme aura été mis en place.